COMMUNE DE
Garnich

Garnich, le 2 novembre 2026

# AVIS AU PUBLIC

## Enquêtes de commodo et incommodo
## Établissements classés

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite par BEST Ingénieurs-Conseils s.à r.l. pour le compte de l'Administration communale de Garnich (dossier n° 3/26/0129), relative à l'exploitation d'une aire de lavage et stockage de substances et mélanges classés à Garnich, 7, rue des Trois Cantons.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Garnich du 2 au 17 novembre 2026.

Les observations éventuelles sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins avant la fin du délai d'affichage.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Mireille Schmit
Secrétaire communale

Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre